

PR 12 1694754

GUILLAUME PERRIER

PEINTRE ET GRAVEUR MACONNAIS

DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

PAR

L. LEX ET P. MARTIN

CORRESPONDANTS DU COMITÉ DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS



PARIS

TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET C^o

RUE GARANCIÈRE, 8

1888



Document



0000005543564

*Ce Mémoire a été lu à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts
des départements, à l'École des beaux-arts, dans la séance du
25 mai 1888.*

GUILLAUME PERRIER

PEINTRE ET GRAVEUR DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

SA VIE

Pour Guillaume Perrier, non plus que pour François, son frère aîné, l'on ne saurait fixer à coup sûr ni date ni lieu de naissance ¹. Leurs contemporains eux-mêmes n'étaient pas d'accord : Félibien ² fait d'eux les fils d'un orfèvre de Saint-Jean de Losne; Guillet de Saint-Georges ³ affirme que leur père habitait Mâcon.

Malheureusement, les documents des archives de ces villes ne permettent point de trancher la question. A Saint-Jean de Losne, les registres des baptêmes ne sont pas antérieurs à 1654; à Mâcon, ni ceux de la paroisse Saint-Vincent, qui remontent à 1572, ni ceux de la paroisse Saint-Pierre, qui datent de 1594, ni enfin ceux de la paroisse Saint-Étienne, qui sont de 1603, ne mentionnent soit François, soit Guillaume Perrier. Hâtons-nous cependant d'ajouter que ce dernier se disait parfois *Matisconensis* et *junior* pour se distinguer de son frère, qui signait souvent *Burgundus*.

En 1623, pour la première fois, nous trouvons notre artiste à Mâcon. Il demeurait chez le chanoine Monthaudry, qui l'employa, cette année-là, à dorer des reliquaires, à peindre un tabernacle et à retoucher le tableau du maître-autel de l'église cathédrale ⁴.

¹ Cf. P. MARTIN, *Étude sur la vie et les œuvres de François Perrier, peintre et graveur du dix-septième siècle*. Mâcon, 1880.

² *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres*. Paris, 1685.

³ *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*. Paris, 1854.

⁴ *Pièces justificatives*, I et V.

Au mois de février 1625, il épousa la veuve d'un négociant de Mâcon, dame Nicole Nobis¹, qui, trois mois après, lui donna un fils, Guillaume². Celui-ci fut l'élève de son père³.

En peu de temps Guillaume était devenu le décorateur attitré de la ville et du clergé. On ne voit plus à la mairie le portrait de Louis XIII avec « un g escripteau en lectre d'or », pour lequel il reçut de la municipalité, en 1628, la somme de quatorze livres⁴. Mais il est une autre commande, des plus importantes, que lui fit le conseil, et dont le prix total s'éleva à 160 livres⁵; c'était une série de tableaux emblématiques pour la décoration des arcs de triomphe dressés lors de l'entrée du prince de Condé, le 4 décembre 1632. Le Père Gaspard Maconay, recteur du collège des Jésuites, a complaisamment décrit le travail de Perrier, dont il a d'ailleurs été, pour la circonstance, l'inspirateur et le guide⁶.

En 1633, il travaillait pour l'évêque de Belley⁷. En 1637 un de ses frères, sculpteur, l'avait rejoint à Mâcon⁸.

Sa renommée personnelle, et sans doute aussi le séjour de François à Lyon, lorsqu'il était rentré d'Italie (1630-31), le décidèrent à s'installer dans cette ville. Il continua à travailler (1643-44) pour la cathédrale de Saint-Vincent⁹. Il eut l'honneur d'être le député des peintres en 1642, 1647 et 1653¹⁰. C'est à la même époque qu'il grava : ses pièces principales sont de 1643 et de 1647¹¹.

Ayant perdu sa femme à la fin de 1645 ou au commencement

¹ Pièces justificatives, II.

² Pièces justificatives, III.

³ Il se fit connaître à Lyon vers 1648, y peignit pour les Augustins, les Carmes et les Cordeliers, mourut le 3 juillet 1659 et fut enterré le lendemain aux Minimes. M. N. RONDOR, dans son récent catalogue des *Peintres de Lyon du quatorzième au dix-huitième siècle* (Paris, Plon, 1888), dédouble à tort Guillaume Perrier fils (art. 727 et 774) en deux personnages, dont l'un serait mort le 3 juillet et l'autre aurait été inhumé le 4 juillet 1659.

⁴ Pièces justificatives, IV.

⁵ Pièces justificatives, VI.

⁶ *L'Arc-en-ciel de la ville de Mâcon*. Bourg, 1633. — Cf. L. LEX, *Notes et documents pour servir à l'histoire du département de Saône-et-Loire*. Mâcon, 1887, p. 101 et suiv.

⁷ Pièces justificatives, VII.

⁸ Pièces justificatives, VIII.

⁹ Pièces justificatives, IX.

¹⁰ N. RONDOR, *ouvr. cit.*, art. 689.

¹¹ Cf. le catalogue.

de 1646¹, il se retira, d'après la tradition², au couvent des Minimes et décora la chapelle, qui fut « consacrée solennellement l'an 1653³ ». Il y mourut le 23 juin 1656⁴.

Nous connaissons quatre autographes de Perrier⁵. Il signait ses tableaux en toutes lettres G. PERRIER PINX. Ses gravures à l'eau-forte portent le monogramme GP.

SON ŒUVRE

Si les auteurs sont très sobres de détails biographiques touchant Guillaume Perrier, ils sont presque muets sur son œuvre peinte, dont ils ne citent qu'une *Prédication de saint Étienne* gravée par Gabriel Lebrun. On peut attribuer leur silence à ceci, que notre artiste vécut loin de Paris, au fond de la province où les circonstances le retinrent. Mais il est vrai de dire qu'en Bourgogne il fut réellement apprécié et de bonne heure. Dès 1632, nous le répétons, il était chargé d'une importante commande pour l'entrée à Mâcon du nouveau gouverneur. Les tableaux qu'il fit pour la circonstance et qui décoraient les arcs de triomphe dressés en divers endroits de la ville étaient au nombre de six. Ils se composaient de figures allégoriques, dont les sujets empruntés à Virgile, à Plutarque et à Claudien, étaient tout à la gloire du prince de Condé, qui naturellement y occupait la place d'honneur.

Il était représenté tantôt à cheval, guidé par la Fortune, tantôt, vêtu à l'antique, debout « sur un char plus magnifique que celui des triomphateurs de Rome, plus auguste que celui de Darius et plus riche que celui de Salomon », tantôt encore monté « sur un puissant lion, qu'une modeste et grave damoiselle (c'était la Clémence) conduisait avec un petit ruban de soye blanche ». Il était accompagné des principales divinités de l'Olympe : Junon, vêtue d'une robe parsemée de fleurs de lis; Thémis « qui, éprise

¹ Pièces justificatives, X, XI, XII, XIII.

² La tradition rapporte aussi qu'il s'était « rendu coupable d'un meurtre ». (SIBER, *Dictionnaire des peintres*, 1886, t. II.)

³ Archives du département du Rhône, II.

⁴ N. RONDOR, *ouvr. cit.*, art. 689.

⁵ Pièces justificatives, II, IV, X, XI.

de la vertu de ce prince, était descendue du ciel pour le caresser et l'honorer » ; la déesse Iris, « symbole de la paix », etc. Le sacré s'y mêlait au profane : car on voyait aussi saint Pierre « tenant ses clefs d'une main, et de l'autre jetant des fleurs sur le prince » ; ou bien saint Vincent « montrant une vénérable dame, qui représentait l'Église Cathédrale, regardant amoureuxment Mgr le Prince et lui offrant un cœur embrasé ». Ces tableaux étaient surmontés d'arcs-en-ciel « qui pronostiquaient une éternelle bonace ».

De toutes ces toiles nous ne pouvons rien dire. Le Père Maconay nous apprend qu'elles étaient exécutées « au contentement de chacun ». En tous cas elles devaient être habilement composées, bien équilibrées, d'un dessin facile et mouvementé, d'une touche alerte et d'une couleur chaude. Telle est en effet, d'après les œuvres de Guillaume Perrier que nous connaissons, la caractéristique de son talent.

Nous citerons en première ligne le *Sacrifice d'Abraham*, qui se trouve au château de Laumusse et appartient à M. Léon de Fréminville¹.

Dans un élégant paysage italien, limité à l'horizon par de hautes montagnes, Abraham, tenant à la main un réchaud allumé, montre le chemin à son fils, qui porte un fagot de bois sur l'épaule. Cette scène est sans caractère ni style, mais disposée avec esprit et vivement exécutée.

Elle est bien loin de donner la mesure du talent de G. Perrier. Nous nous en formerons une idée plus complète en étudiant l'œuvre importante qu'il a consacrée à la vie de saint Vincent. Elle se compose de six toiles :

La naissance du saint,

Son ordination,

Sa prédication,

Son arrestation,

Son martyre,

Sa mort.

Dans cette série, exécutée en 1644 pour l'église cathédrale de

¹ M. de Fréminville attribue également à Guillaume Perrier deux toiles de sa galerie, un *Sacre de Joas* et un *Baptême de Naaman*. Nous prions M. de Fréminville d'agréer, pour l'aimable empressement avec lequel il nous a fourni tous ces détails, l'expression de notre vive gratitude.

Mâcon, notre artiste donne carrière à son imagination et déploie une remarquable habileté de facture. On est frappé dès l'abord par la science de la composition. Il est aisé de reconnaître l'élève de François Perrier, qui tient de lui les procédés des maîtres bolonais, leur habileté à disposer les figures, à coordonner les éléments du sujet, à équilibrer les groupes et à donner à l'ensemble un réel aspect décoratif. C'est là la qualité maîtresse de G. Perrier. Peut-être lui reprochera-t-on d'être trivial dans la *Naissance de saint Vincent*, théâtral dans sa *Mort*. Mais ce sont là des défauts fréquents dans l'école à laquelle il appartient. Louons encore chez lui la vérité des attitudes, la simplicité des gestes, le naturel et l'aisance des personnages.

Nous pouvons juger en connaissance de cause l'œuvre de G. Perrier au point de vue de la *composition*, mais il est beaucoup plus difficile d'en apprécier l'*exécution*. Placés dans le chœur de la cathédrale, ses tableaux ne tardèrent pas à être gravement détériorés par l'humidité des murs, et à nécessiter des retouches, qui, maladroitement, ont presque totalement dénaturé plusieurs d'entre eux¹.

Sur les six toiles dont se compose la *Vie de saint Vincent*, l'*Ordination* seule est à peu près intacte. Dans sa *Mort*, la tête du saint a été repeinte en entier : elle ne donne plus l'idée de la manière à la fois large et rude de Perrier.

C'est donc de l'*Ordination* de saint Vincent et du *Sacrifice d'Abraham* que nous essayerons de tirer une appréciation rigoureuse du faire de notre artiste.

Ce faire, nous le rappelons, est celui de François Perrier ; il reproduit en partie ses qualités et en totalité ses défauts : même dessin facile et incorrect, plus lourd et plus grossier ; même fermeté de touche, même dureté de coloris. Aussi l'exécution n'est jamais à la hauteur de la composition. La nature est cavalièrement traitée. Les étoffes, les draperies sont hardiment venues. Mais ce sont là des qualités insuffisantes ; car en matière de figures, ces mêmes qualités deviennent des défauts. D'un travail hâtif et superficiel résultent bien des lacunes et des incorrections. Cette négli-

¹ Nous croyons pouvoir les attribuer au peintre Philibert Barbier, qui exerça de 1660 à 1687 à Mâcon, et dont la chapelle de Pouilly (Solutré) conserve une *Pieta*. Cf. A. JEANDRET, *Un peintre inconnu (Annales de l'Académie de Mâcon, 2^e série, t. IV.)*

gence est palpable dans les têtes, presque toutes enlevées de pratique, par suite banales et insignifiantes. Signalons une exception dans l'*Ordination* : le chantre étudié d'après nature est d'un modelé ferme et robuste ; il faut y voir un véritable et excellent portrait.

G. Perrier, résumons-nous, est un décorateur habile, mais sans style ni originalité ; avec de sérieuses qualités et un juste sentiment du pittoresque, il n'a possédé qu'un talent de second ordre, parce que, dénué du sentiment de la poésie, il n'a pas su combler cette lacune par une interprétation sincère et approfondie de la réalité.

CATALOGUE

I. — PEINTURE

LA VIE DE SAINT VINCENT

1^o *Sa naissance à Saragosse.*

Haut. 0^m,96. — Larg. 1 mètre. — Fig. 0^m,60.

Chambre à coucher, espagnole, du XVI^e siècle. — Au premier plan, deux femmes soutiennent au-dessus d'un bassin rempli d'eau, l'enfant, dont la tête est auréolée. Au fond, la mère, couchée sur un lit à baldaquin ; auprès d'elle deux femmes, dont l'une tient un verre, et l'autre un plateau. A gauche, un dressoir chargé de vaisselle.

Bon état de conservation, retouches aux visages de la mère et des personnages du fond.

(Musée de Mâcon.)

2^o *Valérius, évêque de Saragosse, l'ordonne diacre.*

Haut. 0^m,97. — Larg. 1 mètre. — Fig. 0^m,70.

Intérieur d'église. — A droite, devant le maître-autel, l'évêque debout, en vêtements pontificaux, passe la dalmatique au saint agenouillé. Des enfants de chœur portent des cierges allumés. Au fond, à gauche, plusieurs chantres, dont un tient à la main un cahier de musique.

Bon état. — A l'angle inférieur gauche : 1644.

(Musée de Mâcon.)

3^o *Malgré sa jeunesse il prêche l'Évangile aux païens.*

Haut. 1 mètre. — Larg. 0^m,87. — Fig. 0^m,40.

Au devant d'une église, sur un perron de six marches, le saint debout, revêtu de la dalmatique, présente le crucifix au peuple. A droite, l'évêque,

également debout, en vêtements pontificaux, crossé et mitré. A gauche, la foule. Au premier plan, une femme assise tenant un enfant. Au pied de l'escalier, deux enfants jouant avec un chien.

Retouches nombreuses, sauf à la tête de l'évêque. Éraillures et déchirures dans le fond à gauche.

(Musée de Mâcon.)

4° *En 303, il est arrêté par ordre du proconsul Dacien, qui lui ordonne de renoncer à sa croyance ; mais le saint, encouragé par Valérius, proclame la sainteté de sa foi.*

Haut. 1 mètre. — Larg. 0^m,85. — Fig. 0^m,64.

A droite, le proconsul, assis sur une estrade, menace de la main le saint, qui, debout entre deux soldats armés, étend les bras vers le ciel. Dans le fond, l'évêque, tenant sa mitre à la main. A droite, au premier plan, le bourreau debout, une hache sur l'épaule, tient des ciseaux de la main droite.

Éraillures dans le fond à droite.

(Musée de Mâcon.)

5° *Dacien le fait livrer au supplice.*

Haut. 1 mètre. — Larg. 1 mètre. — Fig. 0^m,70.

A gauche, au premier plan, le saint est étendu entre deux bourreaux, dont l'un le soutient et l'autre le coud dans un sac. Derrière lui un groupe de soldats, dont un cavalier et un porte-enseigne. Dans le fond, la mer, un navire et les feux du soleil couchant.

Très mauvais état.

(Musée de Mâcon.)

6° *Dacien fait jeter son corps dans un marais, mais il est rejeté à terre et un corbeau le défend contre les attaques des bêtes féroces et des oiseaux de proie.*

Haut. 1 mètre. — Larg. 0^m,95. — Fig. 0^m,70.

Paysage au bord d'une rivière. — Au premier plan, le cadavre du saint étendu sous un arbre, gardé par un corbeau qui plane et par un chien. Au second plan, à droite, le proconsul accompagné d'une suite nombreuse.

Paysage en assez bon état; le corps du saint complètement repeint.

(Musée de Mâcon.)

LE SACRIFICE D'ABRAHAM

Haut. 0^m,82. — Larg. 1^m,22. — Fig. 0^m,60.

Dans un élégant paysage italien limité à l'horizon par de hautes montagnes, Abraham, tenant à la main un réchaud allumé, montre le chemin à son fils, qui porte un fagot de bois sur l'épaule. Abraham a une chevelure épaisse et une longue barbe blanche.

Signé : G. PERRIER pinx. 1642:

(Château de Laumusse.)

II. — GRAVURE.

1^o. — *La prédication de saint Étienne.*

G. Perrier junior inv.

G. Lebrun sculpt. (typis Mariette.)

2^o. — *Mort de sainte Madeleine.*

G. Perrier junior matiseonensis fecit, 1647.

3^o. — *Portrait de Lazare Meyssonier, docteur de la Faculté de Montpellier, demeurant à Lyon.*

4^o. — *Lazare Meyssonier, en toge de professeur, agenouillé devant la Vierge et l'Enfant Jésus et semblant implorer la guérison d'un malade qu'on aperçoit couché dans le fond.*

5^o. — *Sainte Famille.*

G. Perrier junior fecit, 1647.

(Robert Damesnil.)

6^o. — *Jésus-Christ disputant avec les docteurs de l'ancienne loi.*

(Bellier de La Chavignerie.)

7^o. — *La Vierge et l'Enfant Jésus.*

8^o. — *Les anges expliquant à la Vierge le mystère de la croix.*

9^o. — *Dame portant un cierge allumé, 1643.*

(Charles Leblanc.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ACTES CAPITULAIRES DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE SAINT-VINCENT DE MACON.

Du 22 décembre 1623.

«...A esté apportté des reliquiaires par M^r Guillaume Perrier, peintre, demeurant chés M^r le chanoine Monthaudry, lesquelz il a douré, et a fait

plusieurs besoins tant au tableau que tabernacle de l'autel, d'où il a apourté des parties montant à la somme de XLVI livres. D'où la compagnie a prié Messieurs Monthaudry, Jonchet et Alleyné, arrester icelles parties, et en diminuer ce que jugeront estre raisonnable payer audict peintre. »

Du 24 janvier 1624.

« ...A rappourté M^r Jonchet que, sur la communiequation qu'il a heu des partyes que demande M^r Guillaume Perrier, peintre, demeurant chés M^r Monthaudry, lesquelles il ne peut rembourcer ny alouer, ven le trop grand pris que demande icelluy peintre, monstant le tout à XLVI livres. Veu le quel rapport, le compagnie a encor puié Messieurs Jonchet et Alleyné pour arrester et rembourcer icelles parties, sans aucune remize, comme ilz verront estre nécessaire. »

Du 9 février 1624.

« ...Veu la commission donnée à M^r Jonchet et Alleyné pour arrester des parties présentées par M^r Guillaume Perrier, peintre, lequel auroit doré deux petitz reliquaires et autres choses peintes au tabernacle, ilz auroient voleu donné audictz peintre pour les parties qui sont de XLVI livres, la somme de XXX livres, desquelles il ne se seroit voleu contenté, en demandant XXXVI livres, qui ne luy ont voulu accourde; et à cest effect la compagnie désirant terminer ledict différent, ont priés M^r Jonchet, fabricien, luy donner la somme de XXXIII livres, et employer icelles à la despence du compte qui rendra d'icelle fabricque. »

(Archives du département de Saône-et-Loire, G. 208, 1.)

II

« Le second jour du mois de feubrier, l'an mil six centz vingt cinq, en la chappelle Saint-Nicolas en l'hostel episcopal, ont esté espousez honorable Guillaume Perrier, maistre peintre, demeurant au Cloistre, et dame Nicolle Nobis, de la parroisse de Saint-Pierre, en suite de la remise du s^r vicaire, en datte du XXX^e de janvier, au présent, signée Faure, et après la publication d'un bane sans opposition aucune, et suivant la dispense des deux autres, du pénultième janvier dict an, signée Bernard, off^{ci}, le tout moy présent et par moy vicaire de la Croix en l'église de Mascon sousigné, avec ledict Perrier, et non ladite Nobis, pour ne sçavoir, enquis; présentz à ce, M^r Philippes Hédelin, archipresbtre du Rossay, et M^r Anthoine Perricaud, curé de Jullenas et bénéficié en ladite église de Mascon, et J. Pelletier, clere, et autres parents sousignés. — G. Perrier. P. Hédelin. Perricaud. Nobis. Bernard. Pelletier. Rabatel. Pelletier, vicaire. »

(Archives de la ville de Mâcon, GG. 87, 43.)

III

« Le mesme jour et an que dessus (jeudy 22 may de l'année 1625), a esté baptizé Guilhaume, filz d'honorable Guilhaume Perrier, peintre, résidant en ceste ville, et de dame Nicole Nobis, sa femme; son parrain a esté M^r Louys Nobis, notaire royal; la marraine, dame Phillippe Nobis, femme de Jehan Bernard, marchand de Mascon; lesquelz parrain et marraine ont signé avec moy. Nobis. Phillippe (*sic*) Nobis. A. Faure. »

(Archives de la ville de Mâcon, GG. 30.)

IV

« Sieur Phillibert Bernard, l'ung de nous eschevins de la ville de Mascon, et recepveur des deniers commungs d'icelle, payez à honneste Guilhaume Perrier, painctre, la somme de quatorze livres tournois, pour le portraict du Roy heureusement régnant et d'un escripteau en lectre d'or placez en l'hostel commung de ceste dicte ville; et, rapportant les présentes avec quictance, ladicte somme vous sera allouée en voz comptes. Faict audict Mascon, ce vingtroiziesme décembre mil six cens vingt huict. Morel. Gratier. Chesnard. Hugant.

« Je soubzsigné, ledict Perrier, confesse avoir receu dudict sieur Bernard ladicte somme de quatorze livres tournois, pour les causes cy-dessus, dont suis contant. A Mascon, ce second janvier mil six cens vingt neufz. G. Perrier. »

(Archives de la ville de Mâcon, CC. 116, 4.)

V

ACTES CAPITULAIRES DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE SAINT-VINCENT DE MACON.

Du 12 juillet 1630.

« ...A la requeste présentée par M^r Guillaume Perrier, peintre, par laquelle il expose avoir vendu au feu s^r de Monthaudry cinq aulnes et demie toille, pour faire un surpelis, au pris de quarante solz Paulne, laquelle il a demandée aux s^{rs} commis à l'inventaire des biens délaissées par ledict feu s^r de Monthaudry, ou le payement ainsy qui leur plaira, n'en ayant rien receu, ainsy qu'il ateste, l'ayant renvoié au Chapitre; et sa requeste mise en délibération, a esté ordonné que ledict M^r Perrier affermant par serment par-devant M^r Buffet, juge des Cloistres, icelles luy appartenir, qu'elle luy soit relaschée, à condition de tenir aussy compte du vin qu'on dict avoir receu dudict feu s^r de Monthaudry. »

(Archives du département de Saône-et-Loire, G. 208, 2.)

VI

« Chapitre de despence concernant l'entrée de Monseigneur le Prince en ceste ville, le sabmedy quatriesme décembre (1632).

« ...A Guillaume Perrier, peintre, la somme de cent soixante livres pour les tableaux par luy faitz, et qui ont servi à l'entrée de mondict seigneur le Prince, de la sorte désignés au mémoire, mandat et quittance des quinze décembre 1632 et vingt-cinquesme febvrier 1633 cy rendus.

« Pour ce..... CLX livres. »

(Archives de la ville de Mâcon, BB. 93, f° 329 v°.)

VII

ACTES CAPITULAIRES DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE SAINT-VINCENT DE MACON.

Du 23 décembre 1633.

« ...A raporté M^r le doyen avoir receu ses jours passés une lettre de M^r l'évesque de Bellay, par laquelle il luy donne avis d'un habict canonial qu'il a envoïé en ceste ville pour le faire voir à M^r Guillaume Perrier, le peintre, qui fait un tableau pour l'église de Bellay, et pour paindre icelluy aïnsy que leur dessain le porte, et lequel habit canonial il trouve très propre, sy la compagnie le désire voir, pour présenty sy l'on pourroit se servir d'icelluy, ou en prandre tel qu'on le jugera pour le meilleur. Lequel raport mis en délibération, on a trouvé à propos le faire venir pour le voir, sans acception d'icelluy, et l'ayant tous veu sur la personne de M^r Chandon, ils n'ont trouvés icelluy convenable. »

(Archives du département de Saône-et-Loire, G. 209, 2.)

VIII

ACTES CAPITULAIRES DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE SAINT-VINCENT DE MACON.

Du 7 août 1637.

« ...Ayant esté différé d'ordonner l'acceptation de la pourtion de relicque qu'on offert M^{rs} les révérends relligieux de Cluni du glorieux martyr et patron saint Vincent, on a prié M^r le doyen avec M^{rs} de Meaulx, Pommier, Alleyné, et tel aultre de la compagnie qui en voudra prandre la peinc, s'assembler au logis M^r le doyen, aux fins de mander le frère M^r Perrier, le peintre, lequel est sculpteur, pour trouver un devis d'un reliquiaire, pour loger ladicté relicque. »

Du 21 août 1637.

« ...A raporté M^r de Chandon, chanoïne et concapitulans, des modelles crayonnés par le s^r Perrier, peintre, des tabernacles qu'on désirent faire

faire pour placer la relique que M^{rs} les religieux de Cluni veulent donner au Chapitre d'un os qu'ils ont du glorieux martyr et patron saint Vincent, et iceulx communicqués à mesdiets sieurs concapitulans, lesquels pour faire choix de celluy qui sera le plus commode pour pozer sur le grand autler, ont esté priés M^{rs} le doyen, de Meaulx, Pommier, Alleyné, L. Denamps, Girard et ledict sieur Chandon, aux fins de s'assembler et faire choix entre eulx de l'assortiment desdiets tabernacles pour y faire travailler. »

(Archives du département de Saône-et-Loire, G. 210, 1.)

IX

ACTES CAPITULAIRES³ DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE SAINT-VINCENT DE MAGON.

Du 9 janvier 1643.

« ...A comparu M^{rs} Pierre Cartier, presbtre, et M^{rs} de Musique, qui a remonstré que pour rendre l'ornement aux tableaux qu'il a fait pozer par permission du Chapitre au-devant la tribune, du costé du chœur, il a fait faire un tableau pour pozer au lieu et place du tableau Nostre-Dame, ayant fait faire un saint Vincent tout de son Ion, que M^{rs} Perrier, peintre, qui demeure à présent à Lion, doit apporter au premier jour ; et pour le faire pozer y conviendra faire ozer le milieu de la muraille du parapel de la tribune, environ un pied d'auteur, comme aussy que la croix du crucifix a esté pozée trop basse et meime estant nécessaire en faire une aultre plus haulte et plus grosse, ainsy qu'il plaira au Chapitre le faire visiter. Auquel sieur Cartier M^{rs} ont remercier sont zèle et affection, et pour son contentement la compagnie commettra pour voir la commodité ou incommodité de son dessain, et en mesme temps on a prié M^{rs} N. Denamps et Tournus prandre la peine visiter ledit dessain, pour faire exécuter ce qui sera nécessaire à l'assortiment de l'ornement du raport cy-dessus fait. »

(Archives du département de Saône-et-Loire, G. 211, 1.)

X

Du 20 mars 1646.

« Comm'il soit que deffunctz honorable Claude Maupin, vivant marchant de Mascon, et dame Nicole Nobis, ayent esté conjointz par mariage, duquel sont yssus Philippes et Claudine Maupin, que ledict Claude Maupin soit déceddé ayant institué pour son héritière universelle ladite Nobis, sa femme, et fait légatz à sesdiets enfans, ausquelz ladite Nobis auroit esté nommée tutrice, et quelques années après se seroit remarié et convolé en secondes nopces avec honorable Guillaume Perrier, maistre pintre, duquel second mariage est yssu Guillaume Perrier, et seroit despuis peu ladite Nobis déceddée, ayant testé et fait son héritier universel ledict s^r Perrier,

son second mary, et fait des legtz à sesdicts enfans du premier et second lietz, Guillaume Perrier, d'une part, Philippe et Claudine Maupin, d'autre, transigent sur le fait de ladite succession.

(Archives du département de Saône-et-Loire, B. 1403, 104.)

XI

Du 11 avril 1646.

« Comm'il soit que mariage ayt esté contracté, le trentiesme décembre mil six cens treize, entre deffunctz Claude Maupin et Nicole Nobis, que depuis ledict Maupin soit déceddè, ayant délaissé de son mariage quatre enfans, par luy institués légataires particuliers en son testament, par lequel il auroit nommé pour son héritière universelle ladictè Nobis survivante, laquelle auroit plainement acquictè les debtes passives de ladictè hoirie, et principalement celle de huit cens livres, pour partie du prix principal de deux mil cinq cens cinquante livres proceddant de l'acquest fait, pendant le mariage dudit Maupin et de ladictè Nobis, d'une maison située audict Mascon, rue Franche, soit aussy que ladictè Nobis ayt, le vingt cinquesme janvier mil six cens vingt cinq, contracté second mariage avec honorable Guillaume Perrier, m^e peintre, lors demeurant audict Mascon, en faveur duquel ledict Perrier se seroit constitué tous et ung chascung ses biens présens et advenir, mesme la somme de douze cens livres, qu'il s'estoit acquise de ses espargnes, pendant lequel auroient esté acquis certains fonds situés au village de Sainet-Clément, soit encores que, le dix-neufviesme septembre mil six cens quarente cinq, ladictè Nobis, lors résidante en la ville de Lyon, malade de la maladie de sa mort, ayt fait son testament dernier, par lequel elle auroit fait legtz à Philippes et Claudine Maupin, ses enfans de son premier lietz, les autres deulx, nommés Anthoyne et Hugues, estans mortz impubères et intestatz, et à Guillaume Perrier son filz et dudit Perrier, son second mary, ayant fait et nommé son héritier universel ledict Perrier, aux charges héréditaires, de sorte que ladictè Nobis estant morte en ceste volonté, ledict Perrier se seroit présenté pardevant le s^r juge des rues franches dudit Mascon, et requis mainlevée de ladictè hoirie, à laquelle lesdicts Philippes et Claudine Maupin se seroient opposés », Guillaume Perrier, d'une part, Philippe et Claudine Maupin, d'autre, transigent à nouveau sur le fait de ladite succession.

(Archives du département de Saône-et-Loire, B. 1403, 99.)

XII

Du 5 décembre 1646.

« Philibert Couchoud, marchand, bourgeois de Mascon, pour M^e Guillaume Perrier, m^e peintre, demeurant en la ville de Lyon », transige avec

les propriétaires « des maisons voisines et adjacentes à une autre appartenant audict M^e Perrier, à luy escheue par le décès de dame Nicole Nobis, sa femme, de laquelle il est héritier testamentaire, pour raison des incommodités receu en sadicte maison et principalement en la cave et latrines d'icelle. »

(Archives du département de Saône-et-Loire, B. 1403, 68.)

XIII

Du 29 janvier 1652.

« Claude Chambard, marchand de Mascon, pour et au nom de sieur Guillaume Perrier, m^e pintre de Mascon, demeurant en la ville de Lyon, donne à culture, pour une récolte seulement, à Michel et Philibert Dufour, frères, laboureurs de S^t-Clément, les terres et la vigne dudict Perrier situées audict S^t-Clément, et se partageront le bled et la coppe et le vin par moitié, et la portion du bailleur sera rendue en ceste ville de Mascon en sa maison, aux fraictz desdicts preneurs, comme encores acense et admodie tant le pré que maisons, bastimens et jardin dudict Perrier situés audict S^t-Clément, pour une année scullement, moyennant la somme de trente une livres. »

(Archives du département de Saône-et-Loire, B. 1405, 11.)